

VIOLENCE DANS LES RELATIONS INTIMES OU AMOUREUSES ENTRE HOMMES

FICHE 3 : NON-RESPECT DES ENTENTES D'EXCLUSIVITÉ OU DE NON-EXCLUSIVITÉ SEXUELLE OU AMOUREUSE



SAVIEZ-VOUS QUE...

Porter attention aux ententes d'exclusivité ou de non-exclusivité sexuelle ou amoureuse est important lorsqu'il est question de violence entre hommes ?

Certains ressentent une pression à accepter des ententes de non-exclusivité sexuelle ou amoureuse en raison des préjugés sur les relations intimes ou amoureuses entre hommes ?

Certains hommes se sentent obligés d'accepter des ententes, qu'elles soient exclusives ou non-exclusives, pour maintenir la relation ?

La recherche *Comprendre la violence conjugale dans un contexte de séparation pour mieux intervenir : le cas des couples d'hommes* documente une réalité peu connue : la violence entre hommes. Cette étude québécoise, réalisée de 2017 à 2020, s'appuie sur l'expérience de 23 hommes de diverses régions du Québec qui ont vécu de la violence dans une relation intime ou amoureuse, ainsi que de 14 intervenant.e.s de différents organismes et services. Cette recherche a été menée par V. Roy (ULaval), avec S. Thibault (UQO), S. Léveillé (UQTR), L. Chamberland (UQAM), S. Genest Dufault (UQAR), G. Tremblay (ULaval) et J.-M. Deslauriers (U. Ottawa), et quatre partenaires de milieux de pratique (RÉZO, à cœur d'homme, Interligne et Regroupement en santé et bien-être des hommes), en collaboration avec plusieurs autres organisations. La recherche a été rendue possible par une subvention du programme Actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. **Cette fiche vise à transmettre des connaissances issues de cette recherche afin d'alimenter la réflexion des intervenant.e.s quant à la violence dans les relations intimes ou amoureuses entre hommes.** Sauf indication contraire, les données présentées proviennent de la recherche menée par Roy et ses collègues.

QUE VEUT-ON DIRE PAR « ENTENTES D'EXCLUSIVITÉ OU DE NON-EXCLUSIVITÉ » ?

Le terme « entente » renvoie ici à un accord entre les partenaires concernant leur exclusivité ou leur non-exclusivité sexuelle ou amoureuse, ainsi qu'à d'éventuelles modalités d'application de cet accord. Il existe autant d'ententes qu'il y a de relations, entre deux ou plusieurs partenaires.

Par exemple, une entente d'exclusivité peut être uniquement sexuelle, uniquement amoureuse ou les deux. De la même manière, une entente de non-exclusivité pourrait comprendre la non-exclusivité sexuelle, la non-exclusivité amoureuse ou les deux. Les ententes convenues avec son ou ses partenaires peuvent inclure différentes conditions. Dans le cas des ententes de non-exclusivité sexuelle ou amoureuse, ces conditions peuvent concerner, entre autres, les mesures à prendre pour la protection contre les ITSS, les endroits ou les circonstances spécifiques (ex. : voyages) où ont lieu des rencontres avec d'autres partenaires.

QU'EN EST-IL DE LA VIOLENCE PAR RAPPORT AUX ENTENTES D'EXCLUSIVITÉ OU DE NON-EXCLUSIVITÉ ?

Dans le cadre de la recherche, le non-respect des ententes d'exclusivité ou de non-exclusivité n'a pas été systématiquement perçu comme de la violence, bien que le non-respect puisse entraîner des conflits, des tensions, des malaises ou des rapports de pouvoir entre les partenaires. S'appuyant sur la définition de la violence (VOIR LA FICHE #1), sur l'expérience des hommes et des intervenant.e.s, les questions suivantes ont permis d'explorer la présence de violence :

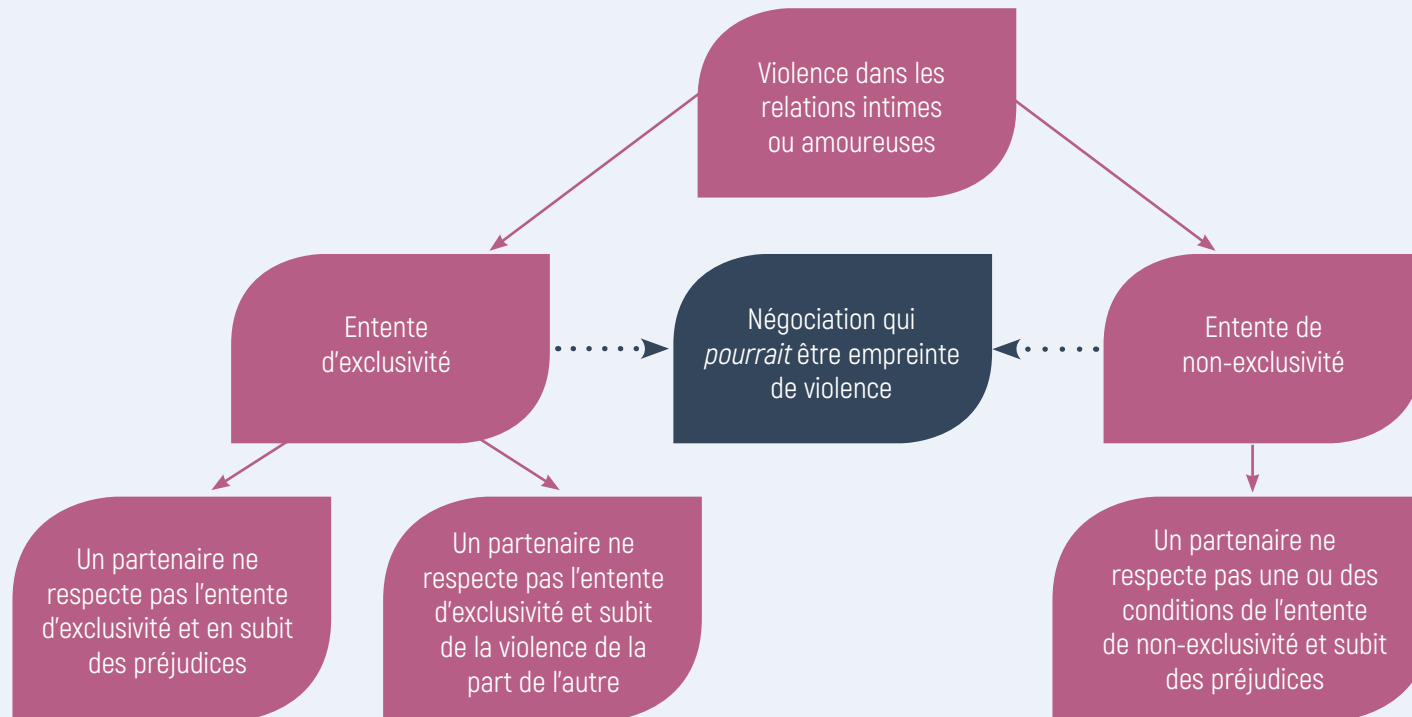
- Est-ce que tous les partenaires ont consenti de manière libre et éclairée à l'entente ?
- Quel est le contexte dans lequel survient le non-respect de l'entente ?
- Quels sont les motifs du non-respect de l'entente (ex. : vengeance) ?
- Quelles sont les conséquences qui résultent du non-respect de l'entente ?

Les résultats de la recherche suggèrent que le non-respect des ententes, qu'elles soient exclusives ou non-exclusives, augmente particulièrement les risques de vivre de la violence sexuelle et psychologique.

VOIR LA FICHE #1 pour en savoir plus sur les formes et les manifestations de violence

QU'EN EST-IL DE LA VIOLENCE SUBIE OU EXERCÉE DANS LE CONTEXTE DU NON-RESPECT DES ENTENTES ?

La figure suivante présente différents cas de figure de violence, subie ou exercée, documentés par la recherche de Roy et de ses collègues dans le cadre du non-respect d'ententes d'exclusivité ou de non-exclusivité sexuelle ou amoureuse entre les participants et leurs partenaires.



PISTES DE RÉFLEXION POUR LES INTERVENANT.E.S

Quelles sont mes représentations des relations exclusives ou non-exclusives ? Aurais-je un biais en faveur d'un partenaire au détriment de l'autre ?

Que serait-il important d'explorer si un homme me parle des conditions de l'entente convenue dans sa relation ?

Sur quoi devrais-je porter mon attention lorsqu'un homme me parle de violence dans le cadre du non-respect de l'entente convenue dans sa relation ?

POUR EN SAVOIR PLUS

Quatre fiches synthèse ont été développées à partir des résultats de l'étude, soit **1)** les formes et les manifestations de la violence, **2)** de l'engagement à la post-séparation, **3)** non-respect des ententes d'exclusivité ou de non-exclusivité sexuelle ou amoureuse, et **4)** obstacles à l'accès aux services et besoins des hommes.